

Caractéristiques

CONTRATS À TERME SUR INDICES SECTORIELS

Sous-jacent	L'indice boursier sectoriel S&P / TSE désigné : <ul style="list-style-type: none">• indice canadien de la technologie de l'information S&P / TSE• indice canadien de l'énergie S&P / TSE• indice canadien des services financiers S&P / TSE• indice canadien aurifère S&P / TSE
Unité de négociation	<ul style="list-style-type: none">• 500 \$ CA multiplié par le niveau de l'indice canadien de la technologie de l'information S&P / TSE• 200 \$ CA multiplié par le niveau de l'indice canadien de l'énergie S&P / TSE• 200 \$ CA multiplié par le niveau de l'indice canadien des services financiers S&P / TSE• 200 \$ CA multiplié par le niveau de l'indice canadien aurifère S&P / TSE
Mois d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre.
Cotation des prix	Coté en points d'indice, à deux décimales près.
Unité de fluctuation des prix	<ul style="list-style-type: none">• 0,05 point d'indice pour l'indice canadien de la technologie de l'information S&P / TSE• 0,10 point d'indice pour l'indice canadien de l'énergie S&P / TSE• 0,10 point d'indice pour l'indice canadien des services financiers S&P / TSE• 0,10 point d'indice pour l'indice canadien aurifère S&P / TSE
Dernier jour de négociation	Le jour ouvrable précédant la date de règlement final.
Date de règlement final	Le 3 ^e vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le 1 ^{er} jour ouvrable précédent.
Type de contrat	Règlement en numéraire. Le règlement final se fait au cours d'ouverture officiel de l'indice sectoriel sous-jacent à la date de règlement final.
Seuil de déclaration	500 positions acheteur ou vendeur nettes pour toutes les échéances combinées.
Limites de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
Marge minimale par contrat	Les renseignements sur la marge minimale par contrat sont disponibles à la Bourse étant donné qu'elle est sujette à des changements périodiques.
Limite quotidienne de variation des cours	Un arrêt de négociation des contrats à terme sur indices sectoriels sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation des actions sous-jacentes (coupe-circuit).
Heures de négociation	9 h 30 à 16 h 15 (HNE / HAE).
Symboles au téléscripteur	SXA - Aurifère SXH - Technologie de l'information SXB - Services financiers SXY - Énergie
Corporation de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CCCPD).